

# Femmes – Travail – Formation

delachaux yves patrick  
police cantonale genevoise  
avril 2002

---

## Objet

La place des femmes dans la Gendarmerie genevoise.

Edmée Ollagnier « *Femmes - Travail - Formation* » a mis en évidence les rapports sociaux de sexe et a éveillé chez moi la curiosité sur les égalités ou/et inégalités entre les genres (H/F) au travail. Je me suis alors intéressé au statut des femmes dans la Gendarmerie genevoise. Mon premier réflexe fut de consulter les archives de la Gendarmerie, en extraire son histoire et y chercher les différentes étapes de l'engagement des femmes dans la profession. Avant toute chose, il est à préciser que l'effectif de la Gendarmerie est de 758 gendarmes (chiffre au 1.03.2002), que les femmes représentent 7 % du personnel (53 gendarmes).

Dans ce document, je vais tenter de mettre en lumière les différents problèmes que les femmes peuvent rencontrer en exerçant la fonction de gendarme, mais aussi les images qu'elles véhiculent et les difficultés de l'Institution à offrir un espace aux « *minorités silencieuses* » qui occupent ses rangs. J'ai souhaité laisser s'exprimer un certain nombre de femmes gendarmes sur leurs motivations, leurs statuts, leurs approches de la profession, leurs relations auprès de leurs collègues masculins et les éventuelles contraintes liées à leur sexe. Une question de recherche, des hypothèses, différents champs théoriques, des documents, des entretiens, une analyse et une mise en perspective permettent de suivre chronologiquement la démarche entreprise.

Je tiens à remercier la Gendarmerie, pour la place qu'elle offre à la recherche, à l'analyse des rôles de la Police dans un état démocratique, aux réflexions sur la proximité auprès des citoyens et dans l'attention qu'elle porte à l'engagement de son personnel et à sa formation. Et je remercie tout particulièrement les gendarmes qui ont participé à la recherche. Comme je vais le démontrer, il n'est pas facile et ordinaire de donner la parole au personnel de la Gendarmerie. Un grand merci à ces femmes qui, courageusement, ont parlé de leur condition.

## Question de Recherche

*Vingt-deux ans après l'entrée en vigueur d'une formation commune à la Gendarmerie entre les hommes et les femmes (1980) et quatorze ans après le Loi sur l'égalité dans la Gendarmerie (1.03.1988), les femmes sont-elles traitées avec égalité ? La parité a-t-elle supprimé les discriminations et permis d'harmoniser les rapports de genre (H/F) ?*

## Hypothèse de base

*Le faible taux de femmes à la Gendarmerie (7%) est une des conséquences de l'image masculine de la profession, des difficultés à trouver un espace de réalisations professionnelles et personnelles, et d'une politique de formation inadaptée au personnel féminin.*

## **Démarche et méthodologie**

J'ai passé un certain nombre d'heures à consulter les documents d'archives de la Gendarmerie genevoise et, parallèlement, j'ai effectué des entretiens auprès de 8 femmes gendarmes. L'entretien semi-directif m'a paru une bonne méthode pour, à la fois accompagner l'interviewée sur la problématique et, à la fois laisser circuler la libre parole. Les questions de bases sont annexées au présent document. Je me suis également appuyé sur diverses littératures me permettant une approche théorique de la question. Toutefois, il est à préciser que la nature de cet exercice et le peu de temps mis à disposition pour l'enquête, ne m'ont pas permis d'entendre l'ensemble du personnel féminin. Je suis alors conscient des limites de cette mini-recherche. Il faut savoir que j'ai contacté des plus « *anciennes* », jusqu'à 25 ans de service, ayant connu la Gendarmerie avant la parité et du personnel plus « *jeune* », jusqu'à 12 ans de service, engagé après l'entrée de la Loi sur l'égalité dans la Gendarmerie. Le terme « *anciennes* » est volontairement prononcé, dans la mesure qu'une des premières constatations est la reconnaissance de ce statut par leurs pairs, de celles qui ont connu l'avant parité, et qui pour la plupart se sont battues pour obtenir l'égalité et celles, « *les jeunes* », qui ont été engagées après 1988 et qui ont, comme il m'a été rapporté, « *tout reçu sans avoir à se battre* ». De plus, pour donner du relief aux propos tenus, il aurait été intéressant de confondre les avis auprès du personnel masculin et de l'Etat-major. Toutefois, cette démarche peut être entreprise ultérieurement si cette mini-recherche devait être utilisée en dehors du cours « Femmes - Travail - Formation » ; voire susciter l'intérêt de l'Etat-major de la Gendarmerie pour une enquête plus approfondie.

Suite aux premiers entretiens, je me suis aperçu qu'il manquait dans ma réflexion, le sens que les femmes donnaient quant à la représentation sociale des « *femmes flics* ». C'est pourquoi, une hypothèse corrigée est proposée.

## **Hypothèse corrigée** (ajouter à l'hypothèse de base)

*Le faible taux de femmes à la Gendarmerie (7%) est une des conséquences des représentations sociales sur les qualités professionnelles exigées dans la Gendarmerie, menant à une discrimination des genres (H/F).*

## **Concept de Représentations**

Alors, selon le personnel interviewé, qu'elles sont les qualités requises pour entrer dans la Gendarmerie quand on est une femme ?

« *une paire de c.....* » ; « *une bonne dose de courage* » ; « *de la force de caractère* » ; « *un caractère mieux fait que la figure* » ; « *de la tolérance* » ; « *il faut aimer les rapports de force* » ; « *il ne faut pas avoir peur de travailler avec des hommes* » ; « *sûre de soi* » ; « *faut pas être une mauviette* » ; « *une certaine virilité* » ; « *apprécier les horaires de nuit* » ; « *savoir se battre, au propre comme au figuré* » ; « *mettre sa vie de famille de côté* »

Voici quelques extraits de ce qui est apparu dans les entretiens, à propos de la question des qualités requises pour être gendarmes. Pour l'anecdote, qui toutefois m'a fait passablement réfléchir sur la facilité avec laquelle l'être humain se contredit et se fond avec facilité dans les

représentations collectives, alors que je m'entretenais avec une « ancienne » qui m'expliquait les combats qu'elle avait menés pour l'égalité des sexes, un collègue masculin pénétre dans le local et lui demande s'il lui était possible de lui coudre un bouton qui s'était détaché de sa veste de service. La réponse fut : « *Oui ! mon petit chou, donne-moi ta veste, je te la fais tout de suite* » ; interloqué, je lui demandai les raisons d'accepter. Elle me répondit, « *c'est un boulot de femme, je vois mal un mec coudre* ». Ce à quoi je me penchai sur les définitions des *représentations*.

Dans l'ouvrage « *Les notions philosophiques II* »<sup>1</sup> les représentations sont définies comme suit :

*« Acte par lequel quelque chose est présent ou se présente à l'esprit et qui forme le contenu concret d'un objet de pensée. Le « représenter » n'est pas seulement « pensée », il est aussi intuition. Les représentations collectives introduites par Durkheim avec l'idée de conscience collective, réfèrent aux conceptions, croyances, valeurs, symbolisme, qui résultent de l'interaction sociale. Et ceci pour qu'existe et se maintienne une société et qu'elle s'assure un minimum de cohésion, sinon un consensus, il est nécessaire que les agents sociaux croient à la supériorité du fait social sur le fait individuel. Ces représentations collectives expriment toujours à quelque degré un état du groupe social ; elles traduisent sa structure actuelle et la manière dont le groupe réagit. Vu comme un symbole, dans la plupart des représentations collectives, il s'agit pas d'une représentation unique d'une chose unique, mais d'une représentation sélectionnée plus ou moins arbitrairement pour en signifier d'autres et pour commander des conduites ».*

Tout est dit quand il est question d'une représentation telle que « *c'est un boulot de femme, je vois mal un mec coudre* ». Une fois encore, les représentations collectives expriment toujours à quelques degrés un état du groupe social ; elles traduisent sa structure actuelle et la manière dont le groupe réagit. Du côté du champ psychanalytique, l'ouvrage, *L'Apport Freudien*<sup>2</sup> précise, « *Il s'agit de faire voir, de mettre devant les yeux. La pensée d'emblée semble aller de pair avec l'image. Mais qu'est-ce que l'image ? Elle apparaît comme une reproduction et porte en elle l'idée d'un objet qui serait son référent. Elle impliquera un regard, un potentiel de projections et d'associations à son égard* ».

Représentations, projections, sont des concepts qui marquent « *au fer rouge* », si l'on peut dire, la profession de gendarme. Dominique Lhuillier, psychologue française ayant enquêté dans le milieu policier de la ville de Paris<sup>3</sup>, écrit « *Objet de tant de stéréotypes, de fantasmes et de projections diverses, qui ne peuvent que donner envie d'aller y voir de plus près, de soulever le couvercle. Il faut ajouter que ce corps est essentiellement non mixte, ce qui représente une barrière supplémentaire. On se souvient de ces affiches présentant la profession comme un métier d'homme, même si celles-ci ont été retirées de la circulation du fait du recrutement de femmes au concours de gardien de la paix. Et c'est aussi en tant que femme que je décidai de postuler* ».

Je me suis alors interrogé sur l'histoire de la Gendarmerie genevoise, avec l'intention d'y trouver la source de ces représentations et projections collectives.

## **Historique de la Gendarmerie**

On voit déjà qu'en 1442, les Syndics et Conseil de Genève étaient chargés de la Police. Ils déléguaient un commissaire à cet effet, ceci jusqu'à la fin de l'ancien Etat de Genève en 1798. Toutefois, il n'est pas question de Gendarmerie avant l'occupation française de 1798. L'histoire

<sup>1</sup> Encyclopédie « *Les notions philosophiques II* » volume dirigé par Sylvain Auroux, Presses universitaires de France, 1990

<sup>2</sup> Dictionnaire « *L'apport freudien* », sous la direction de P. Kaufmann, éd. Larousse-Bordas, 1998.

<sup>3</sup> Dominique Lhuillier *Les policiers au quotidien, Une psychologue dans la Police*, p. 14, éd. L'Harmattan, Paris, 1987

de la Gendarmerie nous oblige à refaire l'historique de la garnison de Genève. La garnison soldée fut au début composée de 423 hommes, non compris la Gendarmerie. La garnison avait un conseil d'administration, présidé par un membre du Conseil militaire ne faisant pas partie de la garnison et qui devait être membre du Conseil représentatif. Une division de la Gendarmerie faisait partie de la garnison, elle était composée de 27 hommes formant 5 brigades. Le Conseil d'état était autorisé à former une brigade à cheval et à porter l'effectif de cette division à 54 hommes. La Gendarmerie était employée au service des tribunaux et de la Police, elle était placée sous l'inspection du Chef de la garnison, mais recevait directement ses ordres du Syndic de la Garde. Dès le 2 février 1816, le service de la Police de nuit de la Ville de Genève est confié à la Gendarmerie. La ville était divisée en 3 quartiers, ainsi 3 patrouilles s'assemblaient en corps de garde de la place (Hôtel de Ville). En 1819, la Gendarmerie devenait une compagnie de la garde, soldée, à effectif de 50 hommes. En 1825, l'effectif était porté à 75 hommes. En 1834, la Gendarmerie recevait une nouvelle augmentation qui portait l'effectif à 88 hommes et, en 1845, il fut élevé à 112 hommes. En prévision de la démolition des fortifications de Genève et la prochaine suppression des portes de la Ville, la compagnie d'artillerie de la garde soldée fut licenciée et l'effectif de la Gendarmerie fut porté à 150 hommes, ceci en 1846. Il faut attendre le 16 juin 1866 pour que la division à cheval soit supprimée. Le 1<sup>er</sup> janvier 1869 la Gendarmerie, qui jusqu'alors avait appartenu au Département militaire, passe au Département de Justice et Police. Enfin, en 1889, la Commission du budget proposa au Grand Conseil la réunion du corps des agents casernés à celui de la Gendarmerie. En 1904, l'effectif est alors de 200 hommes ; 274 en 1935 ; 307 en 1947 ; 350 en 1949 ; 360 en 1951 et 442 hommes en 1956. Il est rappelé qu'à cette époque, la gendarmerie est plus spécialement chargée de la Police d'ordre, en outre, assurer la tranquillité et l'ordre publics ; que la Gendarmerie est organisée militairement, les fonctionnaires qui en font partie portent l'uniforme et sont soumis à la discipline militaire. Aujourd'hui, soit au XXI siècle, la Gendarmerie est encore organisée militairement et la discipline militaire est appliquée. L'effectif du personnel est de 758 gendarmes (chiffre au 1.03.2002).

Je tiens à préciser quelques notions afin d'éclaircir la partie historique de la Gendarmerie. Les Syndics, les premiers magistrats, avaient comme attributions de s'occuper des travaux publics, de la police des rues, de la voirie, de la police des moeurs, etc. Pour les aider dans leurs tâches, les syndics nommaient des *guets*, appelés aussi des *huissiers* ou *gardes*, qui furent les premiers fonctionnaires de police. Le nom de gendarmes vient de *gens d'armes* composant les compagnies d'ordonnances organisées par le Roi Charles VII en 1415. Ces hommes étaient montés et faisaient partie de l'armée comme cavalerie légère. C'est la Révolution française qui a fait de la Gendarmerie à cheval, une force de Police. L'annexion de Genève à la France et l'élévation de la ville au rang de chef-lieu du Département du Léman, allaient introduire la Gendarmerie dans les murs de Genève. Les premiers gendarmes ont habité à la rue des Belles-Filles (actuellement Etienne-Dumont).

L'histoire de la Gendarmerie permet d'éclairer la construction de ce corps militaire, en liens étroits aux événements socio-politiques de la Ville de Genève.

Les *représentations* et les *projections collectives*, quant à une Gendarmerie virile, militaire, ou comme il a été dit lors d'un des entretiens avec une femme gendarme, « *il faut avoir des c.....* », proviennent à la fois de l'historique de la profession à travers son histoire militaire et, à la fois, des activités viriles qui lui sont confinées. Toutefois, en fin des années 50, il a été question de féminiser la Gendarmerie par la création d'une brigade de circulation. L'on verra, en regard de notes et articles de presse, que l'engagement des femmes est favorisé par les difficultés de trouver du personnel masculin et par besoin de mieux contrôler la circulation dans une Genève en expansion.

Alors, qu'en est-il de l'engagement des femmes dans la Gendarmerie genevoise ?

## **Historique de l'engagement des femmes**

En 1964, 8 femmes sont engagées comme agentes de circulation. Il est à préciser qu'à cette époque, l'effectif de la Gendarmerie était de 503 hommes. Dans une note du Chef de la Police de l'époque, M. Leyvraz, au Président du Département de Justice et Police, note datée du 26 octobre 1959, il est question de la création d'une brigade de 40 agentes de la circulation. Il est précisé que c'est pour « *suppléer à la pénurie d'effectifs masculins que cette brigade est proposée* » ; de plus, il est relevé que « *selon les pays, les missions des femmes dans les organisations étatiques s'étendent sur une gamme très large, allant de l'assistante sociale à l'agente de la circulation, au sens le plus large, en passant par le rôle d'aide en matière de police judiciaire.* ». La brigade de circulation aurait des missions en matière de circulation au sens large seulement, soit, *surveillance des écoles, éducation des enfants, surveillance de passages à piétons, conseils aux touristes et activité à l'occasion et sur les lieux de marchés.* Il est stipulé que « *La nature même du travail à l'extérieur ne permet pas que ces agentes consacrent entièrement leur horaire journalier à ce genre d'activité. En effet, quelle que soit la saison on ne saurait faire travailler toute la journée ces agentes au-dehors. Il fallait par conséquent leur trouver une activité secondaire de type administratif. C'est pourquoi, une partie de leur temps sera consacré notamment aux services suivants, service de l'accueil au public, secrétaire ou simplement dactylo dans les états-majors et confection des rapports* ». N'étant pas considérées comme des gendarmes, les salaires, horaires, port de l'uniforme, véhicules et locaux sont discutés et des propositions sont proposées au Chef du Département.

Qu'en dit la presse (25 juin 1964) ? Extraits de la Tribune de Genève, « *Elles distribueront sourires ou papillons* », mais encore, « *nous ne les verrons pas non plus coiffées d'un casque et portant négligemment à la ceinture revolver d'ordonnance et matraque (les nouvelles agentes ne devront même pas faire usage de leurs armes secrètes), en train de régler une circulation d'enfer... elles vont être affectées à des tâches tout aussi utiles mais cependant plus compatibles avec les qualités du sexe faible* ».

Le Journal de Genève « *Le 5 août, elles prêteront serment devant le Conseil d'Etat, puis entreront immédiatement en service, sur la voie publique, par groupe de deux. Ce seront les premiers gendarmes du beau sexe de Suisse romande ... Elles débiteront avec un salaire mensuel de 885 francs qui, dans six ans, atteindra 1300 francs, ces montants étant un peu inférieurs à ce que touchent leurs collègues masculins, pour tenir compte que leur horaire hebdomadaire, de quarante-quatre heures, est réparti sur cinq jours avec, en principe, le dimanche libre et pas de travail de nuit* ».

Le Courrier « *Elles sont huit, six brunes, une rousse, une blonde, toutes plus charmantes les unes que les autres. Un soupçon de rouge à lèvres, de fond de teint, peut-être du noir aux paupières, qui sait ! Un calot crânement posé de côté sur la chevelure, des gants blancs, un sac noir en bandoulière et le plus seyant des uniformes ; admirez les girls de M. René Helg, l'heureux père, pardon ! l'heureux Chef du Département de Justice et Police qui faisait la connaissance, hier en fin d'après-midi, de nos huit premières agentes de la circulation... Le Chef de la Police, M. Leyvraz, pense que la brigade des agentes de la circulation (davantage des hôtessees qu'agentes en fait) facilitera le contact souvent difficile de la police avec la population.* »

Le Dauphiné (26 juin 1964) titre « *De leurs douces menottes...* » ; « *Pour l'heure, les police-girls seront à l'aise dans leur rôle de bonnes fées. Possédant une formation de samaritaines... Promues*

*anges gardiens de la rue, les femmes-gendarmes prendront position devant les écoles enfantines...Bien sûr, une inconnue subsiste : quelle sera l'attitude des blousons noirs et autres agités motorisés ? La peur de la Gendarmerie sera-t-elle pour eux le commencement de la sagesse ? »*

La Tribune de Genève (17 juillet 1964) titre « *Leurs armes : un sifflet et le sourire* » ; « *l'uniforme n'a pas tué la féminité* ».

L'on constate que l'engagement du personnel féminin dans la Gendarmerie répondait à un besoin, tant par manque de personnel, que par la nécessité d'organiser la circulation motorisée à Genève. Il est rappelé dans une note interne du 6 novembre 1978 que, un peu partout dans le monde, la circulation s'est considérablement développée et que l'engagement du personnel masculin n'a pas toujours été chose facile. On apprend que la Grande-Bretagne est le premier pays à avoir engagé du « *personnel appartenant au beau sexe* », puisque c'est au lendemain de la première guerre mondiale que le Royaume-Uni recruta ses premières agentes. Que le Japon engageait cinq agentes en 1945, l'Indonésie en 1951, la Hollande fit le pas en 1953, Stockholm en 1957, Pékin en 1961, l'Argentine en 1963, Paris et Genève en 1964 et Munich en 1965.

Il est important de relever que dans cette note, il est stipulé « *Nécessité fait Loi, que c'est de ce proverbe que pourrait être issu la brigade des agentes de la circulation de Genève* ». Alors, l'engagement des femmes dans la Gendarmerie, nécessité ou volonté politique ?

Au sujet de l'examen d'entrée dans la Gendarmerie, relevons qu'il s'agit du même examen que les hommes, y compris le test d'aptitude physique, lequel est toutefois un peu plus facile pour les femmes.

Au sujet de la formation, en 1964, les futures agentes avaient suivi une formation indépendante de celle des hommes. Il semble que ce fut un échec « *Echec complet. Evoluant en vase clos, avec une conception toute féminine des tâches qui leur étaient dévolues, elles étaient livrées à elles-mêmes, ce qui avait d'ailleurs posé des problèmes de discipline* » (note 1978). Cette formule est immédiatement abandonnée et les agentes sont associées petit à petit à la formation avec leurs collègues masculins « *L'école de formation en commun avec les hommes constitue une base de formation intéressante pour les agentes, qui apprécient d'ailleurs cette formule...En outre, cet apprentissage en commun facilitera par la suite les relations professionnelles et aidera à faire tomber les préjugés défavorables que certains hommes, dans notre corps, peuvent encore avoir à l'égard de leurs collègues féminins* » (note 1978). Il est aussi stipulé qu'avant de mélanger les femmes et les hommes pendant la formation, cela posait des problèmes quant aux faibles connaissances professionnelles des agentes face à celles de leurs collègues masculins. En 1969, elles suivent notamment des cours de droit, français, d'histoire, de géographie, de police scientifique, de portraits parlés, de dactylographie. Elles font également, dans le domaine physique, de l'athlétisme, de la culture physique et de la natation. Il est relevé dans un sondage effectué en 1973 auprès des agentes que « *Le fait d'effectuer l'école de formation en partie avec des collègues masculins est bénéfique, car il y a encore des gendarmes qui leur sont hostiles et ce sont des hommes qui n'ont pas fait leur école avec des femmes* ». Il faudra attendre 1980 pour que la formation soit commune et identique. Toutefois, les femmes ne sont pas engagées à même titre que les gendarmes, il est rappelé qu'elles sont encore que des agentes de la circulation, ainsi, quelles que soient leurs performances, elles sont classées systématiquement en fin d'école de Gendarmerie, les hommes étant en tête. Dans une note du 11 novembre 1983, à l'attention du Commandant de la Gendarmerie, il est stipulé « *Les agentes remettent en question la formation qu'elles reçoivent, estimant que celle-ci est trop sophistiquée par rapport à l'application qu'elles en font ultérieurement. Des agentes se sentent frustrées et font un complexe d'infériorité lorsque,*

*par la suite, des gendarmes de leur volée, ayant reçu la même instruction, leur font part de leurs expériences professionnelles ». Il est alors proposé par un Officier de Gendarmerie, au Commandant, de diminuer la formation des agentes de la circulation « Les agentes ne devraient bénéficier que d'une formation accélérée de 3 mois ; ce qui serait largement suffisant pour accomplir des tâches de circulation. Elles suivraient (avec les garçons) que les cours en relation directe avec leur fonction future. Ces cours alterneraient avec les stages pratiques à la Brigade. Une telle formule présente d'indéniables avantages : économies financières, durée de l'école de formation moins longue, dont davantage de candidates, personnel mieux préparé à sa fonction spécifique ».*

L'engagement du personnel féminin a connu d'entrée un certain nombre de problèmes. Une note interne de 1968, soit quatre ans après les premiers engagements, stipule qu'une minorité d'agentes cherche à se perfectionner et que la majorité se cantonne dans la facilité ; que les absences pour cause de maladie sont fréquentes « *tout particulièrement chez certaines agentes qui font un large usage de la possibilité d'être malade pendant 48 heures sans faire appel à un médecin...On arrive à grouper maladie, convalescence, vacances ou à faire coïncider la maladie avec la période ou les enfants sont en vacances scolaires, avec dispense médicale évidemment...Les cas de grossesse vont coûter cher à l'Etat ! ...Les mariages, la famille, sont incompatibles, à la longue, avec une activité en uniforme* ». Le problème continue quand il est écrit « *Si l'on voit plus loin dans l'avenir, les maternités vont se multiplier et l'exemple aidant, les absences pour raisons de maladie augmenter. Que ferons-nous des unes et des autres ? En raison de leur salaire élevé et de leurs connaissances administratives limitées, il sera impossible de les transférer dans des services annexes* ».

Toutefois, le ton est plus conciliant en 1978, ainsi il est relevé dans une note interne que « *Il faut se rendre à l'évidence, les femmes boudent cette profession. Preuve en est le fait que depuis 1964 à ce jour, nous n'avons recruté, au total, que 65 agentes* ». Ici, il est à préciser qu'au sujet de l'effectif féminin, celui-ci est de 31 agentes en 1978. Un grand nombre d'agentes ne sont pas restées dans la profession, différentes raisons sont invoquées, comme le mariage, s'occuper des enfants, retourner à leur ancienne profession, raisons de santé ou alors que la profession d'agente de circulation ne leur convenait pas.

A cette même époque, l'habillement est sujet de discussion. En effet, il est relevé dans divers documents internes de la Gendarmerie qu'en cette fin des années 70, l'uniforme doit être seyant, agréable à porter et à la vue. Ainsi, il a été recherché un compromis entre l'hôtesse et l'agente, tout en étant limité par les exigences d'un service extérieur par tous les temps. Il est dit « *le tissu est celui de la Gendarmerie, avec grenades* ». Un sondage révèle « *Elles sont satisfaites de la coupe et la couleur de leur uniforme, qui, d'après elles, doit ressembler à celui de leurs camarades masculins (grenades comprises), prouvant par là qu'elles font partie de la Gendarmerie au même titre que les hommes et qu'elles ne sont pas de simples auxiliaires* ». C'est en 1977 que l'uniforme a été transformé par rapport à celui de 1964 « *L'uniforme actuel date de 1964, soit depuis la création de la Brigade. Il y a lieu de rafraîchir la tenue de nos agentes et ceci en vue d'améliorer le recrutement* ».

Le 6 novembre 1979, la Tribune de Genève publiait un article, celui-ci disait « *Coup d'chapeau de Paul Guth à nos femmes-gendarmes. Un aimable lecteur, ronchonneur à ses heures, a lu avec attention notre information sur le nouveau couvre-chef de nos femmes-gendarmes en peau d'agneau toscan. Et nous fait remarquer que ces dames ont déjà inspiré, bien avant nous, le romancier français Paul Guth. Cet honorable professeur lettré, qui eut un petit Giscard parmi ses élèves, a écrit « J'ai croisé la semaine dernière à Genève des agents aussi splendides de face que de dos, à la ravissante longue chevelure blonde, et dont le bâton blanc ressemble à une*

*baguette magique. Mon chauffeur de taxi m'a affirmé que l'affection de ces créatures à des endroits stratégiques aux heures de pointes rendait les automobilistes calmes et souriants. » Fin de citation. Avec tout de même un léger étonnement. Nous ne savions pas que toutes nos agentes étaient blondes, et que cela constituait peut-être un critère d'engagement. Et nous ne savions pas, non plus, que les automobilistes genevois, aux heures de pointe, étaient susceptibles de devenir calmes et souriants. Donc, en plus du charme de son style, Paul Guth nous offre deux informations importantes, sur la couleur des cheveux des agentes et sur l'humeur des automobilistes ». Le 28 novembre 1979, le renquilleur du quotidien genevois La Suisse, renchérisait en écrivant « Le renquilleur est effondré. Son journal préféré a publié une fausse information : la toque de fourrure des agentes de la circulation n'est pas en lapin, mais en agneau. Le sobriquet de gentille lapine n'a plus de sens, Et celui de brebis nous paraît mièvre. En revanche le Commandant est nommé le bon berger ».*

C'est le 1 juin 1984, qu'il a été ordonné au personnel féminin de porter la cravate en lieu et place du lacet. Il est précisé que durant la période de canicule, le port du chemisier, col ouvert, est autorisé. Le 1<sup>er</sup> mai 1986, la Police change d'uniforme « À partir du 1<sup>er</sup> mai, les gendarmes et les gendarmettes de la Police genevoise changeront de garde-robe. Le tout-gris est abandonné, pour laisser la place à des costumes d'une teinte toujours assez sombre ou le bleu prédomine. La coupe des uniformes a, elle aussi, été mise au goût du jour. Les changements de look, comme on le dit, saute aux yeux en ce qui concerne les casquettes, qui ont reçu une touche d'élégance et de raffinement. L'ensemble donne une impression de décontraction, voire de coquetterie, comme le noeud de papillon qui remplace, pour les femmes, la stricte cravate masculine » (GHI, avril 1986)

Au sujet du comportement professionnel des agentes, il est intéressant de lire dans un communiqué de 1978 « Elles sont disciplinées, travailleuses et sont appréciées pour leur sérieux et leur ponctualité... Leur efficacité dans les rondes peut être un exemple pour certain gendarme... Elles manifestent de l'intérêt pour leur profession, mais ont parfois de la peine à diversifier leurs interventions en se cantonnant dans ce qu'elles ont l'habitude de faire...La recherche d'une promotion immédiate a créé des dysfonctionnements au sein de la brigade et ce sont là des problèmes qui surgissent fréquemment lorsque des femmes travaillent en groupe...Certaines expériences ont démontré qu'un service féminin hiérarchisé doit être encadré par des hommes ; les femmes admettant difficilement d'être subordonnées à d'autres femmes ». Au sujet des rapports auprès de leurs collègues masculins, il est reconnu que « l'acceptation par les gendarmes, d'une section féminine n'a pas été facile » ; « l'agente doit être consciente que si elle veut se faire accepter dans un corps de 600 hommes, elle doit acquérir des qualités professionnelles indiscutables et être à même de rivaliser avec les hommes dans le domaine qui leur est commun ».

En 1974, le problème de la féminisation des mots est déjà en discussion. En effet, une note à M. le Chef de la Police, datée du 6 août 1974, écrite par Le secrétaire Général du Département de Justice et Police, dit « J'ai pris connaissance de votre note du 22 juillet 1974, appuyant la proposition du Commandant de nommer au grade d'appointée, deux agentes de circulation. Le terme appointé, en la forme substantive, est ignoré par le Petit Larousse et par le dictionnaire Robert. Ces deux ouvrages ne connaissent que le verbe appointer qui a la double signification de tailler en pointe et verser des appointements à quelqu'un. Le dictionnaire Littré mentionne le substantif appointé en le définissant comme un ancien terme militaire signifiant un soldat qui avait la haute paie ou qui conservait la paie quoique dispensé du service. Ce mot n'existe qu'au masculin. Plutôt que de pécher contre la langue française, en modifiant la loi pour y introduire le terme d'appointé au féminin, je pense qu'il serait plus opportun de saisir l'occasion d'une prochaine révision de la LOP pour en éliminer l'article 8, alinéa 2, qui ne rime pas à grand-

*chose puisqu'en fait tous les gendarmes sont qualifiés d'appointés après 10 ans d'activité sans égard à leurs états de service. Il s'agit d'une simple augmentation de salaire et l'appellation d'appointé n'y ajoute rien ». Toutefois, dans une note du 23 septembre 1982, il est écrit par le Commandant de la Gendarmerie « Remarques : LOP art. 6 d) 8<sup>e</sup> : mettre un s à Chef de brigade. De plus, il s'agit d'une brigadière, la futur chef de la brigade serait une Maréchale Chef de poste (nouvelle LOP). ».*

C'est en 1976, que la première agente reçoit un grade. On peut lire dans le journal Le Courrier du vendredi 30 janvier 1976 « *La promotion de la femme dans la Police, la première agente à recevoir un grade* » et dans le quotidien La Suisse, du même jour, « *Une femme prend du galon. Pour la première fois dans l'histoire de la Police on attribuera le grade d'agente principale à une agente, Geneviève Ravy, qui est entrée en fonction en 1964. Ce titre correspond au grade de Sous-brigadier de gendarmerie.* »

Concernant, l'effectif, 8 agentes ont été engagées en 1964. En 1970, l'effectif sera de 9 agentes, 11 en 1972, 20 en 1976, 31 en 1977, on montera à 43 le 1<sup>er</sup> avril 1980. C'est en cette année qu'il est discuté le travail à temps partiel, suite aux demandes des agentes concernées. Dans une note interne à l'intention du Commandant de la Gendarmerie, on peut lire « *Quelques agentes ont émis le désir de pouvoir travailler à la demi-journée après leur accouchement. Actuellement, la LOP ne permet pas à un fonctionnaire de police de travailler à 50 %. Une solution pourrait être apportée....* ». Chose importante, c'est aussi en 1980, que l'on peut commencer à lire des propos sur l'égalité entre les agentes et les Gendarmes. En effet, il est écrit dans cette même note « *En ce qui concerne le travail à plein temps, des agentes ne seraient pas opposées à avoir un travail identique aux gendarmes et à remplir toutes les tâches confinées à un gendarme. A l'instar de ce qui ce fait dans certains pays, la Hollande ou l'Angleterre par exemple, les patrouilles devraient être mixtes* ».

Au sujet du port de l'arme de service, de nombreuses notes circulent à l'Etat-major. Un P.V. du 4 février 1983 relève la conversation entre un officier et des agentes

- Officier* : - *Un risque est évident dès l'instant où l'on saura que vous êtes armées.*
- Agente 1* : - *Beaucoup de monde s'imagine que nous sommes armées, donc pas beaucoup de différence.*
- Agente 2* : - *Au contraire, la majorité des gens nous considère comme des aubergines effectuant uniquement un travail de contractuelle. Je suis contre l'armement.*
- Agente 3* : - *Pour l'armement. Toutefois ne pas exposer l'arme pour ne pas provoquer.*
- Agente 4* : - *Contre. La violence entraîne la violence.*
- Agente 5* : - *Pour. Actuellement nous avons affaire à la pègre.*
- Officier* : - *Il est trop tôt pour s'exprimer. L'accord des agentes doit être unanime. Nous commencerons par vous fournir des menottes, à mettre dans votre sac, et une petite matraque.*

En 1981, des stages de tir sont destinés aux agentes volontaires. Il est également question de réengager des anciennes agentes qui souhaiteraient, après leur démission pour cause de maternité,

réintégrer la Gendarmerie. Toutefois, dans une note de 1983, certaines agentes de la circulation répondent au Commandant « *Objection sur le principe de ce réengagement, car trop de risques de dégarnir les rangs. Les filles partiraient trop volontiers* ».

Une question écrite datée du 18 mars 1982 (n° Q 2602) au Secrétariat du Grand-Conseil, par Mme Micheline Calmy-Rey, alors députée, met en exergue le fait que dans le cadre de la révision de la Loi sur l'organisation de la Police, une certaine volonté s'est affirmée de rendre celle-ci aussi peu discriminatoire que possible envers le personnel féminin et de demander si une telle volonté ne devrait pas logiquement conduire à l'égalité d'accès aux diverses fonctions, ceci sans considération de sexe. L'interpellation conclut en ces termes « *...à partir de là, le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer pourquoi la récente campagne de recrutement des agentes et agents de police laisse apparaître des différences de traitement envers le personnel féminin et masculin quant au contenu du travail, aux horaires, aux possibilités d'avancement, aux salaires et indemnités versées ?* » Dans sa réponse du 19 mai 1982, le Conseil d'Etat dit en substance « *... il faut savoir que les missions exécutées par les femmes ne sont pas identiques à celles confiées aux hommes. Pour le surplus, le Conseil d'Etat observe que la nouvelle LOP, telle qu'elle a été adoptée par le Grand Conseil, n'exclut pas la possibilité de prévoir des femmes dans les fonctions de gendarmes et d'inspecteurs de sûreté. En fonction des expériences actuellement en cours dans d'autres cantons, il est possible que cet exemple soit suivi dans le Canton de Genève* ». Suite à ce document, un Officier de Gendarmerie effectue un sondage auprès du personnel féminin de la Gendarmerie. Il en ressort « *J'ai fait part de ces considérations au personnel de la Brigade des Agentes de la circulation et me suis livré à une étude tendant à déterminer le pourcentage des agentes qui seraient disposées à entrer en activité dans un poste de Gendarmerie. Pour : 25 agentes ; Contre : 25 agentes ; soit 50 % pour, 50 % contre* ». Il est aussi à relever que l'Union du Personnel du Corps de Police (UPCP) voit « *d'un mauvais oeil l'arrivée d'agentes dans les postes* ». Il y a alors opposition de l'U.P.C.P (note du 21 septembre 1982).

Le 24 mai 1983, le Chef de la Police doit se prononcer auprès du Département sur « *l'intégration des femmes dans le corps de Police* ». La réponse est alors « *L'intégration de femmes à la police de Sûreté, comme inspectrice de plein droit et de plein pied avec les inspecteurs, paraît possible. L'intégration de femmes à la Gendarmerie, aux mêmes conditions, nous paraît se heurter à des obstacles pratiques et psychologiques, qui rendent irréalisable cette solution* ». Le Chef motive sa réponse en précisant « *Il s'agit pas seulement d'associer les femmes à la carrière policière en devenant inspectrice dans une brigade féminine, respectivement agente de la circulation, non seulement de pouvoir faire carrière, au même titre que les hommes, en obtenant l'accès aux mêmes grades, mais aussi d'être intégrée dans les postes et brigades avec le même salaire que les hommes et, partant, avec la même activité. Les bases juridiques de ces prétentions existent : l'art. 4 al. 2 CF stipule, l'homme et la femme sont égaux en droits, la loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale (souligné dans la note) »<sup>4</sup> Le Chef ajoute que ces principes de valeur ne sont pas respectés vu qu'il « *faudrait que les femmes, à l'engagement, soient de la même taille que les hommes, qu'elles soient incorporées à l'armée, que lors de l'école de formation elles réussissent les tirs et les examens physiques, qu'elles puissent répondre aux tests psychotechniques, qu'elles soient affectées aux mêmes services que**

<sup>4</sup> Ici, il y a lieu de préciser que dès 1937, une brigade féminine de la Sûreté a été créée. Dans le livre *La secrète a 100 ans*, Corinne Jaquet écrit « *Le rôle de ces femmes, au départ, ne s'apparente pas à celui d'une assistante sociale. Elles s'occupent des enfants, des femmes et des personnes âgées mêlées d'une façon ou d'une autre à une enquête de Police. Elles assistent leurs collègues masculins, rassurent, consolent et questionnent avec parfois plus de succès que les hommes. Face à une vieille dame ou un petit enfant, l'agente impressionne moins. Elle devient un lien indispensable, dans bien des procédures, entre la Police et les services sociaux qui prennent le relais ensuite, en rédigeant des rapports à leur intention. En 1938, la loi sur la Police instaure l'appellation d'inspecteur à la place de celle d'agent. L'agente devient donc inspectrice* ».

*les hommes (particulièrement en maintien de l'ordre) ». Il est précisé, « On doit s'attendre que certains hommes ne veuillent pas sortir avec une collègue de crainte, en cas de coups durs, qu'ils n'aient pas de soutien suffisant ou qu'encore la présence d'une collègue soit cause de difficulté. Que faire si un homme refuse de faire tandem avec une femme, surtout si un précédent semble justifier cette attitude ? Dans le maintien de l'ordre, il ne serait pas question, par équité, de cantonner les gendarmes-femmes dans des rôles secondaires. Mais quid de l'engagement des femmes dans une section de maintien de l'ordre ? L'Officier se sentirait-il sûr de la chaîne de police dont certains éléments seraient des femmes ? Que penser de femmes chargeant, matraques levées, un groupe de manifestants hostiles ? L'Etat-major Police pense que le travail de valeur égale ne peut être réalisé dans ce domaine (souligné dans la note)».*

Dans une note, datée du 4 novembre 1983, effectuée à l'attention du Commandant de la Gendarmerie, il y est discuté les motifs de démission des agentes de la circulation. En substance, il est écrit, « De 1964, à ce jour, 60 agentes ont donné leur démission, ceci pour les motifs suivants : 12 pour se marier, 23 pour s'occuper de leurs enfants, 11 pour incompatibilité professionnelle, 7 pour retourner à leur ancienne profession, 2 à leur demande pour des motifs de santé, 2 pour être mutées à d'autres services de l'Etat, 1 pour prendre la gérance d'un restaurant ». Il est précisé dans cette note que les 23 agentes qui ont démissionné pour s'occuper de leurs enfants souhaitaient travailler à mi-temps, statut impossible à cette époque.

Le 14 décembre 1983, le Département de Justice et Police demandait au Commandant de la Gendarmerie de se prononcer sur deux points, que sont le mi-temps et la possibilité pour les agentes de devenir Gendarmes. La réponse est en soi positive, seul des éléments administratifs sont discutés. Il est dit « Certains principes peuvent d'ores et déjà être admis ».

C'est le quotidien genevois, La Suisse, qui annoncera, le 10 avril 1984, « CREATION DE POSTES A MI-TEMPS » ; Le Président du Département de Justice et Police précise que « Les candidates à ces postes à mi-temps doivent remplir cette condition : avoir été agentes à plein temps trois ans au moins ».

Et, reprenons un article paru dans le Journal de Genève du 8 décembre 1987 :

*« FINIES LES GENDARMETTES ! VIVE LES FEMMES GENDARMES. Finies les agentes de la Police, et vivent les Gendarmes ! C'est l'une des conséquences de la Loi sur l'égalité des droits dans la Gendarmerie, que votera le Grand Conseil. Confinées jusqu'à présent dans la brigade de circulation, les gendarmettes s'ennuyaient. Devenues gendarmes à part entière, ayant reçu la même formation que leurs collègues masculins (tir, judo et entraînement physique), elles assureront les mêmes tâches : protection de personnes et de biens, maintien de l'ordre, répression des infractions et délits, etc. Cette mue leur apportera un avantage économique important : l'égalité des traitements, soit un gain d'environ 6000 francs par année. Mais comme on n'a jamais rien sans rien, elles devront désormais partager avec les hommes les inconvénients du métier de Gendarme : horaires irréguliers, service de nuit, port d'arme. Le seul domaine où le sexe gardera ses droits seront d'une part les vestiaires, et d'autre part l'entraînement au tir : le sexe faible pourra choisir une arme plus légère. Et celles qui trouveraient l'égalité des sexes décidément trop lourde pourront toujours demander à réintégrer la brigade d'agentes de la circulation ».*

Ainsi, la parité est devenue effective le 1<sup>er</sup> mars 1988.

## **Situation actuelle**

Depuis ce 1<sup>er</sup> mars 1988, les femmes sont intégrées dans les postes et brigades de la Gendarmerie et remplissent les mêmes tâches que leurs collègues masculins. Aujourd'hui la Loi d'application de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, du 28 mai 1998 (entrée en vigueur le 14 juin 1998) règle le contrôle de l'application de l'égalité (H/F). Le bureau de l'égalité des droits entre homme et femme a pour tâches : *« Le bureau veille à l'élimination de toutes les discriminations contenues dans la législation genevoise. Il rédige, en collaboration avec les départements concernés, des dispositions qui réalisent le principe de l'égalité des droits entre homme et femme (Art.3 al.1). Il veille également, en collaboration avec le service de la législation et des publications officielles, à ce que les projets de lois et de règlements ne contiennent pas de discriminations (Art.3 al.2) »*

Aujourd'hui, l'égalité au sein de la Gendarmerie n'est pas discutée. Les statuts, les lois et les règlements sont tant de garde-fous qui protègent l'intégrité des femmes. Tous les entretiens m'ont démontré qu'il y a une reconnaissance de l'égalité des genres (H/F). Pourtant, dans les actes les plus quotidiens, la question se pose encore. Qu'en dit les concernées ?

Au sujet de la formation, il est à rappeler que depuis 1980, la formation est commune. Toutefois, de 1980 à 1988, les femmes étaient systématiquement placées en fin d'école, ceci en vertu de leurs statuts d'alors. Certaines des plus « anciennes » en garde un souvenir âpre : *« Nous étions d'office les perdantes. Toujours classées en dernier. Faut pas croire, plusieurs d'entre nous valaient plus que les mecs ! »* ; *« Les femmes ont toujours un boulet supplémentaire »* ; *« Pour rien au monde, je recommencerais une formation pareil »* ; *« Ils se sont toujours foutus de nous »*. Pour celles qui ont connu la formation avant 1980, les propos furent un peu différents *« A l'époque nous avons appris sur le tas. Agente de circulation, nous avons été affectées dans les postes de Gendarmerie sans formation particulière »*.

En ce qui concerne les plus « jeunes », il est dit : *« Je trouve bien qu'il n'y ait pas de différence. Juste pour les tests physiques. En tant que femme, on a l'habitude d'être aidée par les hommes, l'école de Gendarmerie nous renforce et nous apprend à mieux connaître nos capacités, à mieux se débrouiller. Toutefois, c'est vrai que la formation ne reflète pas la réalité, il y aurait des choses à changer.»* ; *« Avoir une formation commune, c'est essentiel. Mais voilà ! les instructeurs ne sont pas à la hauteur. J'ai été, chaque jour, discriminée. Je dirai même insultée. Surtout par deux des instructeurs. Ils m'en ont fait baver. Ils considèrent les stagiaires, hommes ou femmes, comme des enfants. Les instructeurs oublient trop souvent que le stagiaire est un adulte payé par l'Etat pour effectuer une école de formation. Il semble que le but est de casser le type, et tout particulièrement la nana. J'ai du souvent laver les véhicules, quelques fois six fois de suite, si cela enchantaient les instructeurs. Quand j'allais dans leur bureau, j'ai parfois dû me mettre 4 ou 5 fois de suite au garde à vous. La formation ? Voyez, j'en garde qu'un mauvais souvenir. Heureusement qu'après l'école, j'ai vu sur le terrain que c'était différent »* ; *« L'école reste pour moi un bon souvenir de camaraderie. Juste que pour les femmes, il ne me semblait pas que je sois véritablement acceptée. Toujours traitée comme si j'étais un poids. Du style, quand je posais une question, on me répondait par un « Ouais », alors que l'on exige de nous que l'on soit hyper polie »* ; *« Trop physique, pas assez de cours intellectuels ou de savoir-vivre. La profession, ce n'est pas que courir après des crapules. C'est même assez rare. Tandis que la tête fonctionne 24/24, et là, pas grand-chose comme matière au programme de formation. Nous avons surtout fait des visites des services de l'Etat »*.

A propos de l'uniforme et du port de celui-ci. Là aussi, je propose d'entendre en premier lieu ce qui est dit par les « anciennes » :

« Vis-à-vis du public, c'est plus facile de porter le même uniforme que les mecs. J'ai vécu les guerres pour l'égalité. Il me semble que certaines collègues féminines sont plus agressives en portant un uniforme, allez savoir pourquoi ? Si tu sais garder ta place, tu peux laisser exprimer toute ta féminité. » ; « Je ne me sens pas du tout asexuée avec cet uniforme » ; « Aujourd'hui, je suis bien dans ma peau. Au début de ma carrière, les femmes en uniforme ne pouvaient pas passer devant une terrasse de bistrot. Mais depuis l'égalité, ça va beaucoup mieux. Même avec cet uniforme, tu peux garder toute ta féminité. C'est même un atout. Maintenant, ça dépend comme tu abordes les gens dans la rue, je crois pas que ce soit dû à l'uniforme si tu as du bon ou du mauvais contact » ; « L'uniforme est un vêtement de travail. Dans la rue, on aura plus de problèmes avec les femmes. Une femme en uniforme aura plus de facilité avec un homme. Il va naturellement chercher à te séduire, même si tu le colles. » ; « Les femmes partent perdantes. En 1988, avec la parité, les gens étaient surpris de nous voir avec le même uniforme que les mecs et de plus tourner avec eux. Etre une femme en uniforme, je pense que cela peu aider, surtout sur les interventions qui requièrent de l'instinct. L'uniforme ne me dérange pas du tout. Je pense que nous subissons plus d'agressions verbales que les hommes. » ; « Il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes. L'uniforme te donne du pouvoir. Quand on entre quelque part, l'on nous regarde parce que l'on est flic, pas femme, pas homme, mais flic. D'ailleurs, l'uniforme ne nous va pas du tout. Il nous uniformise trop. On ressemble à des mecs. C'est l'égalité sur tous les points. On nous androgyne, c'est une bête vengeance des hommes qui décident tout à l'EM (Etat-Major). L'uniforme devrait être plus féminin » ; « L'uniforme nous aide à l'intervention. Mais si tu tombes sur un con qui te traite de « pouf », on doit de toute façon rester forte. Ça s'est la même chose dans toutes les professions » ; « Je ne suis pas asexuée, l'uniforme me permet d'être aussi comme tout le monde. A l'époque, la jupe c'était emmerdant, tu ne pouvais jamais sauter par-dessus une barrière. Mais c'est dommage qu'ils aient supprimé les chemises exclusivement pour femme. Elles étaient plus féminines. La cravate ne me dérange pas. Ou alors on l'enlève pour tout le monde. » ; « Avec l'uniforme t'es androgyne. Tu poses ta féminité aux vestiaires. ».

Les plus « jeunes » disent :

« L'uniforme n'est pas très féminin, mais on peut tout de même s'exprimer en tant que femme » ; « On nous respecte plus en uniforme, c'est pas toujours le cas en civil. Mais je crois que c'est normal, le citoyen respecte l'uniforme, que l'on soit une femme ou un homme. » ; « Je ne suis pas gênée en uniforme. C'est normal que les gens vous regardent. Les jeunes vous font plus de remarques que les anciens » ; « Le fait de pouvoir garder les cheveux longs est une qualité qui me permet de rester femme. Je n'aurai jamais accepté de les couper. J'ai plus d'autorité en uniforme. Je suis plus sûre de moi. Ça me permet de dire plus de chose, on nous écoute plus. » ; « Notre clientèle est sous le charme. Les hommes sont bêtes, on peut toujours les amadouer. Avec les femmes c'est plus difficile » ; « Du moment où l'on peut se maquiller et se faire belles, l'uniforme ne me pose pas de problème. Dans la rue on a pas mal de compliments. » ; « Il faudrait peut-être envisager de nous supprimer la cravate, c'est un peu con. ».

Il a été traité quelques notions relatives au pouvoir, qu'en disent les « anciennes » ?

« Le pouvoir ça ne s'apprend pas à l'école, c'est sur le tas que tu l'acquiers. Par exemple, une femme vous fera passer par le trou d'une serrure. Mais le pouvoir est lié à la manière d'aborder les gens. Le pouvoir, c'est avant toute chose, être poli et respecté. Ça s'est le pouvoir. » ; « Pour le même pouvoir, les femmes doivent en faire bien plus que les mecs. » ; « C'est clair que les femmes n'ont pas le même pouvoir que les hommes. On prend les choses différemment. Les hommes ne donnent pas les mêmes ordres. » ; « Le pouvoir, c'est ce que l'on peut faire avec l'uniforme. Mais profiter du pouvoir, je trouve ça dégueulasse. Nous sommes des bouées de sauvetages, faut pas exagérer. ».

Et les plus « jeunes » ?

*« Le pouvoir ? C'est avoir la loi avec soi. Ce que l'on dit doit être respecté » ; « Le pouvoir peut te tourner la tête. Il faut toujours faire soi-même ce que l'on ordonne de faire à quelqu'un d'autre » ; « Nous avons du pouvoir sur les mecs. Surtout en uniforme. ».*

A propos de l'égalité dans la Gendarmerie, là aussi des différences sont marquées par le parcours des femmes interviewées. Une fois de plus, voilà ce qu'en disent les « anciennes » :

*« On ne pourra jamais avoir d'égalité. Au niveau de la force physique par exemple, et nos réactions ne sont pas pareilles. Toutefois, ça tient un équilibre. Allez savoir pourquoi les femmes rechignent à entrer dans la Police. Je ne crois pas que ce soit un endroit plus macho que les autres. Dans toutes les boîtes c'est pareil. Le même merdier. Peut-être que dans la Police, les filles veulent trop ressembler à des hommes. Ça c'est con ! On nous traite souvent de gouines, surtout à la Gendarmerie. Les collègues, il faut les traiter comme ils nous traitent. Avant on travaillait qu'entre filles, c'est plus larvé. Dans ce métier, on apprend à se défendre. J'ai un exemple. J'avais fait un rapport contre un collègue qui m'avait fait ch... Il a été déplacé. Même qu'ensuite j'ai eu des problèmes. Quand tu dénonces quelqu'un, t'es montrée du doigt. » ; « Il n'y a pas d'égalité. La femme n'a pas le droit à l'erreur. Moi moins encore que les autres, je suis une ancienne. Avec moi les jeunes sont incroyablement respectueux. Les jeunes sont bien plus polis qu'à l'époque. Dans la profession, on mélange trop le sexe, l'argent et le travail. Il y a l'égalité de traitement, mais pas l'égalité de respect. T'es souvent discriminé. Il y a toujours un petit malin qui te rappelle que t'es une femme. Curieusement, je n'ai jamais eu de problème à l'extérieur, mais à l'intérieur ! L'extérieur c'est du velours, l'intérieur n'en parlons pas ! Maintenant que j'ai du grade, ils me discriminent moins » ; « Egalité ? Oui avec les collègues ! Non avec la hiérarchie. Les cadres se comportent comme des goujats. Ils nous disent des choses blessantes. Peut-être que c'est dû à ce qu'ils sont plus âgés ! ».*

Laissons discuter les « jeunes » :

*« Il n'y aura jamais d'égalité. Il y a des choses que les femmes font et d'autres les hommes. Le salaire égal, c'est OK. Pour moi les hommes sont plus forts, nous sommes plus sensibles, donc plus faible mentalement. » ; « Il y a pas mal de machos, pour qui, la présence féminine passe mal. Je crois surtout qu'ils ne peuvent plus se laisser aller, alors ils tiquent » ; « Oui, il y a une égalité de traitement. Mais le ressenti des collègues, c'est autre chose. Certain n'apprécie pas du tout les femmes dans la Gendarmerie. » ; « Je pense que l'on est égal. Pas à 100%, les hommes sont plus forts. Mais égales. Le maintien de l'ordre me pose des problèmes. ».*

Il m'a paru nécessaire de préciser la question quant aux comportements de la hiérarchie envers les femmes. Les « anciennes » disent ceci :

*« Nous sommes discriminées. La preuve, il y a seulement une seule Maréchale. L'Etat-major met très clairement des barrières. D'ailleurs aucune femme n'est représentée à l'Etat-major. Et ce n'est pas un problème de quota, vu qu'il est obligé d'avoir trois Officiers de l'armée à l'Etat-major, pourquoi pas trois femmes ? Ils se sont comportés avec moi, comme jamais avec un homme, ça je peux le dire. D'ailleurs, il y a assez de cas où des mauvais ont pu aller à l'Etat-major, allez expliquer pourquoi pas une femme. » ; « Je crois que l'Etat-major de la Gendarmerie ne discrimine pas trop. Les problèmes viennent surtout du pouvoir des Chefs de poste et des Etats-majors des postes. Eux ont connu une Gendarmerie sans nanas, encore aujourd'hui ils n'ont pas avalé la pilule. » ; « J'ai confiance en les jeunes qui arrivent. L'Etat-major nous discrimine. C'est les plus anciens qui nous pourrissent la vie. J'ai des horaires*

*administratifs, je fais un boulot administratif, toutefois un boulot de flic, j'ai été assez dans la rue. Et tous les jours on me le rappelle et me reproche mes horaires. Pourtant, même des mecs ont des horaires administratifs, comme les ilotiers et les enquêteurs. Mes chefs me disent que je profite de la situation. J'ai, aujourd'hui même, dû me fâcher avec un brigadier. Des fois, je mettrai des coups. » ; « Il est vrai que les femmes ont de la peine à aller au bout de leur carrière. Il y a les enfants, etc. Je m'interroge toutefois sur les raisons de l'absence de femmes à l'EM (Etat-major) et pourquoi, il n'y qu'une seule Maréchale. Au début, l'ancien Commandant était misogyne, mais il avait bien changé avec le temps ».*

Les plus « jeunes » :

*« J'ai l'impression que ça se passe bien, mais je n'ai que quelques mois de boîte. » ; « La hiérarchie ne discrimine pas les femmes. Pour les ragots, oui ça alors ! Tout le monde sait tout sur vous. Les femmes, on est la cible. ».*

A propos des horaires irréguliers, il ressort que :

Des plus « anciennes » :

*« Les horaires ne sont pas une contrainte. C'est super de faire tes courses quand les autres bossent. La nuit c'est génial de travailler, j'aime ça, même si la journée tu dors peu, les enfants te réclament. » ; « Les horaires sont bien, mais je n'ai pas d'enfants. » ; « Heureusement qu'il y a le temps partiel, sinon je crois que je devrais arrêter de travailler. L'horaire 3/3 (3 jours de travail, 3 jours de repos) est vraiment chouette. Dommage qu'avec le partiel, les nuits c'est fini ! » ; « Pour les femmes qui ont des enfants, le 3/3, c'est infernal. Je crois au temps partiel. On travaille de toute façon plus. ».*

Et des plus « jeunes » :

*« Les horaires sont très bien. Le 3/3 c'est géant. Mais je pense que pour les mères de famille, ça doit être dur. » ; « Les nuits, c'est long. Le temps partiel c'est bien. ».*

Maintenant, et pour terminer, des questions plus générales ont été abordées. Je propose de les restituer comme telles, sans différenciations. Comme je l'ai déjà soulevé, les entretiens ont permis la circulation de la parole, ainsi, des questionnements sur le manque de personnel féminin, sur la féminisation des termes, etc., ont été discutés. Voyons ce qu'il en ressort.

*« C'est un métier difficile, conflictuel. Il faut avoir des c..... Je ne crois pas que ce serait bien qu'il y ait trop de bonnes femmes dans la Police. Faut pas exagérer. D'ailleurs à propos de la féminisation des mots, ça me fait rigoler. Je n'aime pas ça. Qu'on laisse les mots comme cela. » ; « Je trouve très bien qu'il y ait des femmes dans la Police. Il devrait en avoir plus. Sur les interventions, nous gérons différemment. Beaucoup de conflits pourraient être évités. Que l'on me dise Sous-brigadier ou Sous-brigadière, je m'en fous ! Les hommes sont plus de 700. Alors nous, avec nos 50 nanas, on est toujours mis en relief. Tout ce sait. Voilà pourquoi il n'y a pas de femme à l'EM (Etat-major), Les conneries des mecs, ça se voit pas. Pour les femmes, ça se voit, ça oui ! » ; « Il ne serait pas bon de trop féminiser la profession. Toutefois, il faut rapidement sensibiliser le personnel sur d'autres façons de travailler. Les temps changent vite. Là, les femmes sont en avance. Pas de quota, quoique ce soit parfois nécessaire. Une femme à l'EM (Etat-major) ce serait mieux. » ; « Quand j'ai commencé dans le métier, personne ne voulait sortir avec une femme. Il a fallu se battre, avoir la cravate de travers pour être reconnue. Maintenant, c'est bien différent. Je trouve con de vouloir tout féminiser. » ; « C'est nécessaire*

*d'avoir des femmes à la Police. Il en faudrait plus. Rien que pour s'occuper de tout ce qui touche les femmes, par exemple les fouilles, etc. » ; « De plus en plus, les femmes sont reconnues dans la profession. Moi depuis toute petite je vois des femmes-flics. Je pense que les jeunes sont habitués. Féminiser les mots c'est une bonne chose pour l'égalité. » ; « Plus de femmes dans la Gendarmerie, ce serait bien. Ça décontracterait le boulot. Mais attention pas trop. ».*

Terminons avec des discussions plus personnelles : *« Une femme c'est bien plus courageux qu'un homme. Je n'ai pas disjonctée quand je me suis divorcée et, comme pour les mariées, une nouvelle journée commence quand tu rentres à la maison. Ménage et gamins. » ; « J'ai choisi ce métier pour les horaires et le salaire » ; « Le mi-temps est la seule façon de tenir le coup. Sans l'horaire partiel, je ne verrai plus la famille. Une journée au boulot et tu recommences le soir à la maison. Mais je crois que c'est le rôle de la femme de tenir la maison. Je vois mal mon mari le faire. » ; « J'ai choisi ce métier pour le travail à l'extérieur, la diversité, la découverte et ne pas savoir ce qu'il arrivera demain. » ; « Il y a énormément de différence entre un homme et une femme. Les hommes ont leur femme à la maison. Moi je n'ai pas un homme qui m'attend et qui a tout fait à la maison. » ; « J'avais envie de me rendre utile, voilà pourquoi j'ai choisi ce métier » ; « je n'ai pas d'enfants, pas de mari, je suis jeune, tout va bien. » ; « C'est une profession qui semble variée, je vois du monde, c'est très humain. » ; « Ce n'est pas une profession évidente. Les congés tu les passes à la maison à faire le ménage ».*

## Analyse

Je rappelle l'hypothèse de base et l'hypothèse corrigée : *« Le faible taux de femmes à la Gendarmerie (7%) est une des conséquences de l'image masculine de la profession, des difficultés à trouver un espace de réalisations professionnelles et personnelles, et d'une politique de formation inadaptée au personnel féminin » et « Le faible taux de femmes à la Gendarmerie (7%) est une des conséquences des représentations sociales sur les qualités professionnelles exigées dans la Gendarmerie, menant à une discrimination des genres (H/F).*

J'ai constaté qu'en matière d'égalité de statut, la recherche confirme la justesse de ce qui est prévu par la loi. Toutefois, l'axe que je propose de développer, porte sur le poids des représentations collectives dans la société patriarcale genevoise (pouvant être élargi aux sociétés patriarcales occidentales), qui empêche les femmes d'agir, de postuler à la gendarmerie (ou dans d'autres professions, dites viriles), ou qui favorise les discriminations de genres. Réflexions qui m'emmèneront à discuter de l'égalitarisme ou du différentialisme.

Tout d'abord, il est important de souligner la naissance militaire de la Gendarmerie. L'historique expliqué dans ce document démontre clairement l'évolution, allant du XV siècle à 1964, des tâches exclusivement militaires à celles strictement policières. La sécurité publique est du ressort des hommes, ainsi la femme est vouée à ne s'occuper que des tâches ménagères, en aucun cas de problèmes de sécurité et tranquillité publique. Simone de Beauvoir n'écrivait-elle pas *« La société a toujours été mâle ; le pouvoir politique a toujours été aux mains des hommes...Le triomphe du patriarcat ne fut ni un hasard ni le résultat d'une révolution violente. Dès l'origine de l'humanité, leur privilège biologique a permis aux mâles de s'affirmer seuls comme sujets souverains »*<sup>5</sup>. Je renvoie le lecteur à la recherche d'Elisabeth Badinter, qui dans son ouvrage, *L'un et l'Autre ; des relations entre hommes et femmes*<sup>6</sup>, met en exergue la lente évolution des rapports de genres. Concernant mon intérêt de connaissance, je soulignerai les réflexions d'Elisabeth, comme celle, *« même si elle varie grandement d'une société à l'autre, la division sexuelle du travail semble être une constante »*, propos au sujet de la mobilité des premiers

<sup>5</sup> Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Gallimard, 1949, coll. Idées, NRF, 1974, tome 1, p.91 et 100

<sup>6</sup> Elisabeth Badinter, *L'un et l'Autre*, éd. Odile Jacob, Paris, 1986

hommes, face à l'immobilisme forcé et la fragilisation des femmes pendant leur grossesse ; ce qui pour Elisabeth est une cause essentielle du développement de la dichotomie des genres. Je soulève que la maternité semble être une des raisons de l'opposition à l'égalité, avant 1988, et qu'elle est aujourd'hui encore sujette à de vives discussions. En effet, la décision d'une maternité pose un certain nombre de problèmes liés aux horaires, aux changements de statuts, et à la décision d'un temps partiel. De plus, diminuer son activité ne peut s'envisager, et ceci dans bien des cas, que si un appui financier vient soutenir la décision. Quoiqu'il en soit, les changements de statuts ou d'activités ne peuvent pas être pris à la légère et doivent faire partie d'une orientation professionnelle objective et réaliste pour les femmes ; orientation qui doit nécessairement interpeller les hommes, car : « *Les femmes et les hommes semblent avoir constitué deux groupes à part, dont on ignore les relations et les échanges. Pourtant, ils eurent d'essentiels pour assurer ensemble la vie et la survie du groupe* »<sup>7</sup>. Aujourd'hui, selon Elisabeth, le temps de la maternité s'est considérablement raccourci pour deux raisons. D'abord l'espérance de vie des femmes, ainsi l'éducation des enfants ne représente qu'une quinzaine d'années de maternité active, et l'intérêt de la femme qui construit maintenant sa vie centrée sur elle-même. Une majorité de femmes continuent de travailler quand elles sont mères, quitte à opérer des prodiges pour concilier des impératifs contraires.

Mais revenons à l'histoire de la Gendarmerie, garde soldée, cavaliers, guets, tant de missions viriles attribuées à des hommes. La femme étant toujours associée à « *la fragilité, la sensibilité* », cela va de soit qu'elle est alors « *protégée* » par l'homme. Il n'est pas négligeable de rappeler que notre culture judéo-chrétienne commence avec Abraham, choisi de Dieu pour devenir l'Ancêtre, indiquant que la filiation paternelle l'avait déjà emporté sur celle de la mère. Nous pouvons entendre dans certain propos tenus par les gendarmes interviewées, que les représentations sur les rôles et la place des femmes dans la société sont intégrés avec évidence (rappelez-vous ce qui est dit au sujet de la couture ou des tâches ménagères) et qu'il est aisé de laisser les représentations emporter sur la raison « *Une journée de boulot et tu recommences à la maison, mais je crois que c'est le rôle de la femme de tenir la maison, je vois mal mon mari le faire* ». Nous pouvons alors mieux comprendre la difficulté, aussi bien pour certaines femmes que pour certains hommes, à accepter dans un premier temps, l'entrée des femmes dans un corps militaire, dans un deuxième temps, accepter qu'elles rejoignent une formation jusque-là réservée aux hommes, et dans un troisième temps comprendre les enjeux de la parité. Dans les propos tenus par certains gendarmes, il est encore très fermement défendu l'idée que la femme est plus faible que l'homme et que l'égalité n'existe pas. Il est à relever que même les gendarmes plus jeunes valorisent la force physique des hommes, en précisant qu'elles ont des difficultés, soit lors des interventions, soit au cours de missions de maintien de l'ordre. Toutefois, dans la même phrase, elles reconnaissent que le recours à la force peut être parfois évité et que les missions « *sociales* » occupent une importante part de leurs activités. Les représentations sur les qualités nécessaires pour le métier de gendarme restent la force, la maîtrise, le courage, la détermination. Nous voyons, de la naissance d'une vision patriarcale de notre société à celle du XXI<sup>e</sup> siècle, une constance quant aux valeurs de l'homme, du père, du protecteur, ainsi du gendarme. A ce point d'analyse, et avec du temps, il serait intéressant d'aller étudier des sociétés matriarcales, comme les *Nas*, peuple de Chine, ou la vie se crée autour de la *mamelle* et de s'interroger sur la vision *phallique* de notre système sociétal. Là aussi, Elisabeth Badinter nous renseigne en écrivant « *Aujourd'hui, on s'accorde à penser que l'agriculture est une invention féminine. L'homme, occupé à poursuivre le gibier, et plus tard à faire paître les troupeaux, était presque toujours absent. Au contraire la femme, forte de sa tradition de collecteuse, avait l'occasion d'observer les phénomènes naturels de l'ensemencement et de la germination* »<sup>8</sup>. Je rappelle que l'agriculture (néolithique) est un des plus grands bouleversements de l'aventure humaine. Les

<sup>7</sup> Ibidem

<sup>8</sup> Elisabeth Badinter, *L'un et l'Autre*, éd. Odile Jacob, Paris, 1986

valeurs viriles exprimées par les gendarmes interviewées semblent refléter plusieurs millénaires de domination systématique des hommes. Ainsi, les femmes gendarmes se fondent dans les représentations collectives du métier et, semblent négliger le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'élaboration des objectifs futurs de la Gendarmerie du XXI<sup>e</sup> siècle.

J'ai tenté dans un premier temps de faire apparaître les raisons pour lesquelles la Gendarmerie est enfermée dans une image militaire et que les aspects sociaux et de service à la population semblent oubliés dans les entretiens. Encore une fois, avec plus de temps à disposition, il serait possible d'aller explorer les champs étudiés par la sociologie, sur la construction culturelle de l'identité féminine, ou alors la psychologie, psychanalyse, philosophie ou encore l'anthropologie, etc. Je ne retiendrai que les propos de l'historienne Michelle Perrot<sup>9</sup> « *Le genre, désormais, se fait sexe, comme le Verbe se fait chair. Hommes et femmes sont identifiés à leur sexe ; en particulier, les femmes sont assignées à leur sexe, ancrée dans leur corps de femme jusqu'à en être captées et captives. On assiste alors à la biologisation et à la sexualisation du genre et de la différence des sexes. Cette naturalisation des femmes, rivées à leur corps, à leur fonction reproductrice maternelle et ménagère, et exclues de la citoyenneté politique au nom de cette identité même, confère une assise biologique au discours parallèle et conjoint de l'utilité sociale* ».

Deuxième temps important dans les entretiens, et mis en relief par l'historique de l'engagement des femmes dans la Gendarmerie, semble être les relations entre le personnel et l'Institution ; relations en lien étroites avec le concept de représentations, je cite Yves Bertrand, « *Les perceptions que nous avons du travail de l'homme et de la femme structurent la culture organisationnelle. On peut affirmer que les divisions reposant sur une discrimination homme/femme dans les organisations ont une influence importante sur les perceptions des rôles et des fonctions qu'ont les membres de cette organisation. Elles donnent naissance et nourrissent les échanges culturels. Ces échanges se traduisent en agglomérations de jugements, de propos, de gestes, d'actions et de décisions qui, finalement, deviennent des éléments culturels déterminants.*»<sup>10</sup>. La Gendarmerie évolue lentement, chacun de ses actes étant observés, commentés et analysés, pour enfin y être discutés à travers la presse locale (rappelons-nous de l'intérêt qui est porté sur la couleur des uniformes, les qualités des tissus, etc.). Une institution ne peut pas être réformée sans de nombreuses précautions, Charles Rojzman<sup>11</sup> dans son ouvrage, *La Peur, la Haine et la Démocratie*, cite Edgar Morin « *On ne peut pas réformer l'institution sans avoir au préalable réformé les esprits, mais on ne peut pas réformer les esprits si l'on n'a pas au préalable réformé les institutions* »<sup>12</sup> et aborde les difficultés des institutions à s'engager, en profondeur, dans des réformes. Il n'est pas inutile de rappeler que les institutions sont composées d'hommes et de femmes et qu'il est alors intéressant de s'interroger sur les raisons qui empêchent les uns et les autres de porter un regard critique et objectif sur l'institution. Une partie de la réponse est le sentiment de peur de se voir rejeté par ses semblables ; peur d'être jugé, peur de paraître différent, parce qu'il y a cette intelligence suprême (l'institution) qui détient le pouvoir et la vérité. L'institution est une entité à part entière. Rojzman dit « *La peur est accentuée par toutes nos institutions socioculturelles. L'école, en particulier, a tendance à nous infantiliser en nous donnant l'impression que nous sommes des récipients vides qu'il faut remplir de connaissance, ce qui contribue à créer cette image dévalorisée de soi. Ce sentiment d'impuissance a pour origine une tendance constructive de l'être humain à la dépendance envers*

<sup>9</sup> Michelle Perrot, *La place des femmes. Identité, égalité, différence, le regard de l'Histoire*. éd. Ephesia, 1995. Document Marginalité et société, Genève, prévention et prise en charge des inadaptations sociales, Séminaire de Michel Vuille LMRI - Cours 25

<sup>10</sup> Yves Bertrand, *Culture Organisationnelle*, Presse de l'Université du Québec, Québec, 1991

<sup>11</sup> Charles Rojzman est le fondateur et le directeur de *Transformations Thérapies Sociales*. Il organise des formations pour les acteurs sociaux et politiques des banlieues françaises. L'ouvrage que je cite est *La peur, la haine et la démocratie, introduction à une thérapie sociale*, éd. Desclée de Brouwer, Paris 1992.

<sup>12</sup> Edgar Morin, *Le grand dessein*, in *Un nouveau commencement*, éd. Le Seuil, Paris, 1992

*ses protecteurs naturels.* ». Et la minorité que sont les femmes dans la Gendarmerie dérange ; le sentiment de peur en est le moteur. Tout d'abord, je rappelle que l'individu n'existe pas en dehors du champ social, il est alors constamment écartelé entre l'expression de sa personne, libre et individuelle, et la nécessité de s'identifier à autrui par le désir de reconnaissance de ses pairs. Et l'institution, ainsi l'organisation, « offre une culture, c'est à dire, une structure de valeurs et de normes, une manière de penser, un mode d'appréhension du monde qui orientent la conduite de ses divers auteurs. »<sup>13</sup>, ainsi, « elle met au point une armature structurelle qui se cristallise en certaine culture envisagée en attribution de places, en attente de rôles en conduites plus ou moins stabilisées en habitudes de pensées et d'actions devant faciliter l'édification d'une oeuvre collective »<sup>14</sup>, mais encore « elle développe un processus de formation et de socialisation des différents acteurs afin que chacun d'entre eux puisse se définir par rapport à l'idéal proposé. »<sup>15</sup>. Que l'on s'entende ! La Gendarmerie est une institution et, comme on l'a vu, alimente ses représentations ; elle est à la fois productrice des représentations et prisonnière de ces mêmes représentations, s'appuyant ainsi sur l'héritage de son histoire. Cependant, ce type d'organisation ne peut pas survivre sans produire de telles représentations, et sans « un ou des mythes unificateurs, sans instituer des rites d'initiation, de passage et d'accomplissement, sans donner des héros tutélaires, sans se raconter ou inventer une saga qui tiendra lieu de mémoire collective »<sup>16</sup>, ce qui met en relief les valeurs exprimées par les interviewées, les difficultés rencontrées auprès de la hiérarchie, et les difficultés rencontrées lors de leur formation au centre de formation de la Police. S'il est intégré que l'institution va produire et reproduire une image cadre de ce qu'est le gendarme, il est alors plus facile de comprendre pourquoi, et comment, aujourd'hui encore, nous trouvons une opposition discrète à l'avancement des femmes, ainsi qu'à leur formation. Acte qui semble être une discrimination envers les femmes, mais qui se retrouve pour toutes les minorités au sein de la Gendarmerie (en l'occurrence dans toutes les Institutions et Organisations). Postulation aisément vérifiable si la parole était donnée aux homosexuels, aux personnes de couleur (dans la société occidentale), aux malades ou à toutes personnes faisant partie d'une minorité.

L'institution est en même temps « mère englobante et dévoratrice, et mère bienveillante et nourricière »<sup>17</sup>. Mais encore, la peur des individus, exprimée par Rojzman, est associée à ce sentiment de n'exister que par les valeurs de l'Institution, permettant ainsi d'ancrer les représentations et les projections collectives. A cet effet, l'individu va défendre ces valeurs contre les pulsions de destruction qui pourraient bien assaillir les fonctionnements de ce qui lui est vital, l'Institution. Eugène Enriquez va jusqu'à définir ces peurs qu'il appelle *Les angoisses fondamentales*, que sont *L'informe*, l'organisation se présente toujours comme une mise en forme, en ordre, tout ce qui relève du spontané, du non-prévu, de l'émergence des passions, du mouvement social donc est ressenti comme trouble ; *Les Pulsions*, celle de vie et celle de mort ; *L'inconnu*, le nouveau dérouté les dirigeants ; *Les Autres*, la cohabitation d'un grand nombre de personnes fait planer le fantasme de la guerre entre les personnes ; *La Parole Libre*, toute parole non prévue, incongrue sur des sujets non définis crée l'angoisse, le rêve est identifié à l'utopie ; *La Pensée*, une peur de la pensée dans ses aspects inventifs règne dans l'organisation.

## **Conclusions et perspectives**

J'ai retiré une grande satisfaction à donner la parole à des gendarmes, de plus est à des femmes. La Gendarmerie ne parle pas facilement d'elle-même ; il peut même sembler qu'elle ne s'intéresse pas à elle et redoute l'introspection. L'esprit de corps est un frein certain vers la

---

<sup>13</sup> Eugène Enriquez, *L'organisation en analyse*, Presse Universitaire de France, Paris, 1992

<sup>14</sup> Ibidem

<sup>15</sup> Ibidem

<sup>16</sup> Ibidem

<sup>17</sup> Ibidem

communication des sentiments que vit le personnel. La fonction même du gendarme ne permet pas à celui-ci de révéler ses craintes, peurs, ou tout autre sentiment affectif ou cognitif et/ou à révéler les dysfonctionnements observés de l'organisation. Toutefois, il serait important d'envisager de laisser une place plus importante aux sciences humaines dans la gendarmerie (la Police), afin de permettre aux gendarmes de porter sur les événements de leur vie professionnelle des regards objectifs, valorisants et qui amènent de nouvelles compétences sur les façons d'agir, d'interpréter et d'appréhender les difficultés futures de ce métier exigeant. La formation continue développe le professionnalisme, mais aussi offre l'ouverture et le décloisonnement nécessaires aux fonctionnements d'une organisation. C'est dans ce sens que les formations aux sciences humaines, dans la Gendarmerie, peuvent permettre une approche de meilleure qualité pour l'ensemble du personnel, évitant ainsi des querelles fratricides et nuisantes entre les genres (H/F). Dominique Lhuilier nous explique que la prévention et la répression sont, dans la Police, « *un couple marié à vie et indissolublement liés dans la pratique même du policier* ». Ainsi, ces deux axes (prévention et répression) doivent être envisagés sous l'œil critique, et des hommes, et des femmes. *L'un est l'autre* comme postule Elisabeth Badinter.

Dans cette mini-recherche, j'ai cherché à démontrer que les résistances à la venue des femmes dans la profession, n'est pas nécessairement une haine viscérale envers le « *sexe faible* », mais au contraire, une méconnaissance des processus de représentations et projections collectives, et d'une méconnaissance du fonctionnement d'une Institution. Et c'est pourquoi Dominique Lhuilier dit « *C'est d'ailleurs pourquoi un bon nombre de policiers sont réticents à l'intégration des femmes dans les brigades, car ils pensent ne pas pouvoir leur faire confiance.* »<sup>18</sup> et, elle ajoute « *Le métier de policier jusqu'à une époque récente, était un métier d'homme, de fait et de droit. L'arrivée des femmes en nombre limité n'a pas encore modifié cette représentation du métier dans l'esprit du policier et du public.* ». Ces réticences sont d'ailleurs entretenues par l'effet de groupe majoritaire face à ce groupe de femmes, fortement minoritaire. Les valeurs de cette Gendarmerie virile et militaire peuvent s'exprimer pleinement parce que les gendarmes sont entre eux ; cette quasi non-mixité avec le monde « *civil* » permet le maintien et le développement de ces valeurs. Les entretiens ont laissé apparaître les doutes que les femmes elles-mêmes avaient envers leurs performances, l'une d'elles ne dit-elle pas, « *les femmes sont plus faibles mentalement* ». Elles s'interrogent sur leurs capacités et reconnaissent bien trop facilement la supériorité des hommes dans les interventions, en oubliant leurs propres valeurs et leurs possibilités souvent inexprimées ; Pierre Bourdieu écrit à ce sujet, « *Si les femmes, soumises à un travail de socialisation qui tend à les diminuer, à les nier, font l'apprentissage des vertus négatives d'abnégation, de résignation et de silence, les hommes sont aussi prisonniers, et sournoisement victimes, de la représentation dominante. Comme les dispositions à la soumission, celles qui portent à revendiquer et à exercer la domination ne sont pas inscrites dans une nature, elles doivent être construites par un long travail de socialisation* »<sup>19</sup>. Bourdieu relève ici l'importance de la construction des représentations, et au sujet des hommes, et au sujet des femmes. L'uniformisation, celle-ci représentée principalement par le port d'un même uniforme, ne doit pas faire taire les différences. L'ethnologue Marc Jeanjean exprime ceci « *Le port de l'uniforme a aussi toute son importance, avec toutes les conséquences liées à cette inscription corporelle. Il est possible d'envisager la culture comme reposant sur le phénomène de la représentation. Pour donner du sens, il faut de la représentation. A cette notion de représentation, nous associons celle du symbole conçu comme support du sens. Le sens a besoin du symbole pour s'exprimer afin d'imaginer le réel et ainsi de donner du sens au monde.* »<sup>20</sup>. Nous ne sortons pas des concepts de représentations et de projections, Marc Jeanjean y ajoute le concept de symbole. Ainsi, la femme n'est pas encore symbolisée dans la profession et, je postule

<sup>18</sup> Dominique Lhuilier *Les policiers au quotidien, Une psychologue dans la Police*, p. 14, éd. L'Harmattan, Paris, 1987

<sup>19</sup> Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, éd. du Seuil, Paris, 1998

<sup>20</sup> Marc Jeanjean *Un ethnologue chez les policiers*, éd. A.M. Métailié, Paris, 1990

qu'une attention aiguë portée sur la formation de base et continue, peut résoudre en partie cette problématique.

La formation de base est acquise et les gendarmes interviewées reconnaissent l'importance d'une formation commune, s'appuyant sur l'expérience antérieure négative (avant 1980) favorisant les dysfonctionnements au sein des équipes. La femme est reconnue comme égale, entre autre, quand la formation est identique. Toutefois, à cet égalitarisme statuaire, il serait intéressant d'y amener des notions de différentialisme. En effet, l'égalité est souvent évaluée sur les mêmes critères entre les parties. Les entretiens révèlent, à mon sens, que les femmes se prêtent inconsciemment aux jeux qui leur sont prescrits. Ainsi pour être égales, elles sont enclines à devoir faire mieux et plus que leurs collègues masculins. C'est une réalité, dans la mesure où au sein de la Gendarmerie, elles n'ont encore que très peu de marges dans le contrôle de leur carrière professionnelle. Cette mini-recherche permet aussi de soulever quelques questions, comme :

- *A quand les femmes aux Etats-majors ?*
- *Les uniformes doivent-ils être strictement identiques à ceux portés par les hommes ?*
- *Certaines missions ne peuvent-elles être évaluées par des femmes aux compétences professionnelles et personnelles reconnues ?*
- *Les formations de bases et continues ne peuvent-elles pas faire l'objet d'évaluations paritaires (H/F) ?*
- *La politique d'engagement des femmes ne peut-elle pas être, là aussi, objet d'évaluations paritaires (H/F) ?*
- *La recherche pour l'engagement (publicité) de femmes, ne devrait-elle pas être dirigées par des femmes ?*
- *Ne devraient-elles pas créer une délégation féminine, défendant leurs intérêts et porter des réflexions sur ce que peuvent amener les femmes au sein d'une institution policière ?*

Qu'en est-il des hypothèses de travail ? L'analyse confirme que l'image masculine de la profession est en soi, un frein à l'engagement et au développement du personnel féminin. De plus est, les représentations ne permettent ni aux femmes, ni aux hommes de trouver des espaces de négociations entre les genres (H/F). Les valeurs personnelles étant redoutées par l'Institution, elles sont alors refoulées, ne favorisent pas l'épanouissement professionnel et personnel et, ce refoulement peut créer à long terme des dysfonctionnements majeurs, parfois fatals. Au sujet de la formation, une politique globale sur les atouts d'un meilleur équilibre entre les genres, doit être envisagé et permettre à de jeunes filles qui souhaitent embrasser le métier de gendarme, de découvrir d'autres images que celles représentées dans l'inconscient collectif. C'est pourquoi, les hypothèses sont confirmées et ainsi peuvent servir à une réflexion future sur, et l'engagement du personnel féminin, et la formation de celui-ci. Il est également important de se rappeler que la réinsertion professionnelle a bien évolué depuis les années 60-70, les gendarmes affirment qu'elles ne quitteront pas (ou n'ont pas quitté) leur emploi pour cause de maternité (à l'exception d'une seule qui, toutefois, a repris son emploi après plusieurs années d'arrêt pour cause de maternité). Aujourd'hui, il n'est pas négligeable d'observer que les hommes sont plus enclins à consacrer du temps à leurs enfants, que la remise en question du travail comme seul facteur d'identité est une réalité et que l'efficacité au travail et la disponibilité totale sont devenus des mythes<sup>21</sup>.

L'égalité ne devrait pas nécessairement annihiler les compétences professionnelles et personnelles des femmes. La différenciation n'est pas nécessairement une vision dichotomique des genres, il n'est aucunement question de différencier les missions et partager le travail en

---

<sup>21</sup> Dominique Mida, *Le temps des femmes*, éd. Flammarion, Paris, 2001

rapport à son appartenance. Toutefois, il peut être envisagé de porter des analyses différentes et valoriser les compétences de chacun et chacune. Ce préoccuper du quotidien des femmes dans la gendarmerie, peut permettre de briser la représentation exclusivement virile du métier et permettre l'ouverture à d'autres modes de fonctionnement. Ainsi et pour terminer, je souhaite laisser s'exprimer Françoise Belle « *Et si, comme tous les membres de l'entreprise, les femmes construisent leur identité à partir des caractéristiques culturelles de leur environnement, elles ont également à faire face à cette dimension supplémentaire que constitue le fait d'être femme dans un univers de travail où l'essentiel du pouvoir est détenu pas des hommes. C'est pourquoi nous considérons la place faite aux femmes et le sort réservé à la féminité comme une production complémentaire de celles qui sont généralement étudiées. Mais analyser les lignes de force autour desquelles se tisse l'imaginaire organisationnel n'amène pas pour autant à conclure qu'il s'actualise de manière équivalente dans toutes les entreprises. Ce qui est au contraire intéressant, c'est, après avoir repéré les enjeux de l'inscription du féminin dans le monde professionnel, de voir comment ils peuvent diversement se concrétiser dans des fonctionnements culturels donnés* »<sup>22</sup>.

« *De la femme vient la lumière* »  
Louis Aragon

---

<sup>22</sup> Françoise Belle, *Etre femme et cadre*, éd. L'Harmattan, Paris, 1991

# Femmes – Travail – Formation

bibliographie

---

- Encyclopédie** « *Les notions philosophiques II* » volume dirigé par Sylvain Auroux, Presses universitaires de France, 1990
- Dictionnaire** « *L'apport freudien* », sous la direction de P. Kaufmann, éd. Larousse-Bordas, 1998.
- Dominique Lhuilier** *Les policiers au quotidien, Une psychologue dans la Police*, p. 14, éd. L'Harmattan, Paris, 1987
- Simone de Beauvoir** *Le deuxième sexe*, Gallimard, 1949, coll. Idées, NRF, 1974, tome 1, p.91 et 100
- Elisabeth Badinter** *L'un et l'Autre*, éd. Odile Jacob, Paris, 1986
- Michelle Perrot** *La place des femmes, Identité, égalité, différence, le regard de l'Histoire*. éd. Ephesia, 1995. Document Marginalité et société, Genèse, prévention et prise en charge des inadaptations sociales, Séminaire de Michel Vuille LMRI - Cours 25
- Yves Bertrand** *Culture Organisationnelle*, Presse de l'Université du Québec, Québec, 1991
- Edgar Morin** *Le grand dessein*, in *Un nouveau commencement*, éd. Le Seuil, Paris, 1992
- Eugène Enriquez** *L'organisation en analyse*, Presse Universitaire de France, Paris, 1992
- Charles Rojzam** *La peur, la haine et la démocratie*, introduction à une thérapie sociale, éd. Desclée de Brouwer, Paris 1992.
- Pierre Bourdieu** *La domination masculine*, éd du Seuil, Paris, 1998
- Marc Jeanjean** *Un ethnologue chez les policiers*, éd. A.M. Métailié, Paris, 1990
- Dominique Mida** *Le temps des femmes*, éd. Flammarion, Paris, 2001
- Françoise Belle** *Etre femme et cadre*, éd. L'Harmattan, Paris, 1991